



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-099

PUBLIÉ LE 3 MAI 2023

Sommaire

Direction Régionale des Douanes de Bretagne /

22-2023-05-02-00002 - DÉCISION FERMETURE DÉFINITIVE D UN DÉBIT DE
TABAC , situé à Kerloury, commune de PAIMPOL (1 page)

Page 3

Direction Régionale des Douanes de Bretagne

22-2023-05-02-00002

DÉCISION FERMETURE DÉFINITIVE D UN DÉBIT
DE TABAC , situé à Kerloury, commune de
PAIMPOL

**Décision de fermeture définitive du débit de tabac n° 2200361V
situé à Kerloury, Plounez 22 500 PAIMPOL**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de BRETAGNE

Vu l'article 568 du code général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, pris spécialement dans ses articles 8, 36 alinéa 4 et 37 alinéa 3 et 4,

Considérant la cessation d'activité suite au décès le 16 juin 2022 de Madame LOSHOUARN Maryvonne (Née LEMEUR) qui exploitait un fonds de commerce auquel était annexé un débit de tabac situé Kerloury, Plounez 22 500 **PAIMPOL**, cessation d'activité publiée le 17 novembre 2022 au Bodacc « B » n°223 annonce n° 737 et à la radiation du siren 301 035 283 ainsi qu'en l'absence de présentation de successeur

DECIDE

La fermeture définitive du débit de tabac n° 2200361 **situé à Kerloury, Plounez 22 500 PAIMPOL**
à compter du 2 mai 2023

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture des côtes d'Armor pour publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article 8 du décret susvisé.

A Rennes le 2 mai 2023
Pour le directeur interrégional des douanes
de Bretagne-Pays de Loire,
par délégation,
Le directeur des douanes
de Bretagne,

signé par Yves BOURLIEUX